



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Chapais, tenue le 2 janvier 2024 à 18 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Madame la mairesse suppléante : Caroline Belleau-Poirier

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier  
Mario Dionne  
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la greffière : Kate Kirouac

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis transmis par courriel et signifié dans le délai prescrit par la *Loi des cités et villes*, madame la mairesse suppléante, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Caroline Belleau-Poirier ouvre la séance extraordinaire à 18 h avec le quorum requis.

### 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JANVIER 2024

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 2 janvier 2024
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Démission du conseiller au siège numéro 5
4. Démission du conseiller au siège numéro 4 **\*\*sujet ajouté\*\***

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil approuve l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 2 janvier 2024 et de procéder à l'ajout du point suivant :

« 4. Démission du conseiller au siège numéro 4. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

24-01-001



No de résolution  
ou annotation

24-01-002

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### **3. DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 5**

**CONSIDÉRANT** l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui se lit comme suit :

Un membre du conseil peut démissionner de son poste en transmettant au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité un écrit en ce sens signé par lui.

Son mandat prend fin à la date de la transmission de cet écrit ou à la date ultérieure qui y est indiquée.

Le greffier ou greffier-trésorier dépose cet écrit au conseil à la première séance qui suit sa transmission.

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre de démission du conseiller numéro 5 le 22 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** une mention indiquant que la démission est effective à partir du 31 décembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la lettre de démission du conseiller numéro 5, M. Jacques Fortin, soit déposée au conseil par la greffière suppléante;

**QUE** la démission prenne effet le 31 décembre 2023.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

24-01-003

### **4. DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 4**

**CONSIDÉRANT** l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui se lit comme suit :

Un membre du conseil peut démissionner de son poste en transmettant au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité un écrit en ce sens signé par lui.

Son mandat prend fin à la date de la transmission de cet écrit ou à la date ultérieure qui y est indiquée.

Le greffier ou greffier-trésorier dépose cet écrit au conseil à la première séance qui suit sa transmission.

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre de démission du conseiller numéro 4 le 29 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** une mention indiquant que la démission est effective à partir de cette même date;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la lettre de démission du conseiller numéro 4, M. Stéphane Mercier, soit déposée au conseil par la greffière suppléante;

**QUE** la démission prenne effet le 29 décembre 2023.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**24-01-004**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** cette séance extraordinaire soit levée et terminée.  
Il est 18 h 10

	
Caroline Belleau-Poirier Mairesse suppléante	Mélanie Gagné Directrice générale et greffière suppléante